

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 septembre 2020.

Date de la séance : 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absent avec procuration : 6

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Damien BONJEAN procuration à M. José MAGALHAES - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°20/10/01/016**

**OBJET : Don d'anciens ordinateurs à des agents communaux.**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que, suite à des opérations de renouvellement de matériels informatiques effectuées dans les services ces dernières années, plusieurs ordinateurs ont été remis à neuf pour être recyclés dans les écoles.

Il explique également que la ville possède du matériel informatique, désormais amorti, qui n'est plus utilisé par les services municipaux en raison de son obsolescence. Néanmoins, ces ordinateurs restent adaptés à une utilisation familiale ou pour des travaux simples de traitement de texte, tableurs...

En conséquence, il est proposé de déclasser du domaine public ce matériel informatique et d'autoriser sa cession à titre gracieux aux agents communaux qui en auront fait la demande.

Pour cela, un appel à candidature sera lancé par la collectivité, auprès de son personnel, afin de recenser les agents intéressés par ces ordinateurs. Dans le cas où la demande serait plus importante que l'offre, un tirage au sort serait effectué pour désigner les bénéficiaires.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 07/10/2020  
Reçu en préfecture le 07/10/2020

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**